



Département de Côte d'Or, Arrondissement de DIJON, Commune
de RUFFEY les ECHIREY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 7 avril 2014
(convocation du 1^{er} avril 2014)**

Membres présents : Mmes DESAILLY. GEORGET. GOULLIEUX-VOINCHET. GUERIN.
MUTIN. ROSE. SCHMITT. TROMAS.
MM. JOLY. PHILIPPE. PHILIPS. VIARD.
Pouvoirs : M. HERVIEU a donné pouvoir à Mme MUTIN
M. POILLOTTE a donné pouvoir à Mme ROSE
M. THOMAS a donné pouvoir à M. PHILIPPE
Secrétaire de séance : Mme Magali DESAILLY

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 12 votants : 15

Mme le maire ouvre la séance à 20h.

Le compte rendu du conseil du 28 mars 2014 est adopté à l'unanimité.

2014/19

Election des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de Ruffey les Echirey.

Mme le Maire rappelle que chaque commune membre du Syndicat des Eaux de Ruffey les Echirey est représentée dans le comité par deux délégués titulaires (et doit nommer un suppléant).

Il est procédé à l'élection des délégués par le conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : quinze

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : zéro

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : quinze

Majorité absolue : huit

Ont obtenu :

– M. Christian PHILIPS : quinze voix

– M. Gilles PHILIPPE : quinze voix

MM. PHILIPPE et PHILIPS ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Le conseil municipal procède de la même façon à l'élection du délégué suppléant.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : quatorze

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : zéro

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : quatorze

Majorité absolue : huit

A obtenu :

– M. Sylvain VIARD : quatorze voix

M. VIARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Les délégués titulaires sont : M. Christian PHILIPS et M. Gilles PHILIPPE

Le délégué suppléant est : M. Sylvain VIARD

2014/20

Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Electrification de Plombières les Dijon

Mme le Maire rappelle que chaque commune membre du Syndicat d'Electrification de Plombières les Dijon est représentée dans le comité par deux délégués titulaires (et doit nommer un suppléant).

Il est procédé à l'élection des délégués par le conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : quinze

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : zéro

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : quinze

Majorité absolue : huit

Ont obtenu :

– M. Alain JOLY : quinze voix

– M. Gilles PHILIPPE : quinze voix

MM. JOLY et PHILIPPE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Le conseil municipal procède de la même façon à l'élection du délégué suppléant.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : quinze

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : zéro

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : quinze

Majorité absolue : huit

A obtenu :

– M. Didier THOMAS : quinze voix

M. THOMAS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Les délégués titulaires sont : M. Alain JOLY et M. Gilles PHILIPPE

Le délégué suppléant est : M. Didier THOMAS

2014/21

Election des délégués au Syndicat Intercommunal Tille Norges Arnison (SITNA)

Mme le Maire rappelle que chaque commune membre du SITNA est représentée dans le comité par un délégué titulaire (et doit nommer un suppléant).

Il est procédé à l'élection des délégués par le conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués titulaires.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : quinze

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : zéro

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : quinze

Majorité absolue : huit

A obtenu :

– M. Gilles PHILIPPE : quinze voix

M. PHILIPPE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Le conseil municipal procède de la même façon à l'élection du délégué suppléant.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : quinze

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : zéro
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : quinze
Majorité absolue : huit
A obtenu :
– M. Alain JOLY : quinze voix
M. JOLY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Le délégué titulaire est : M. Gilles PHILIPPE

Le délégué suppléant est : M. Alain JOLY

2014/22

Election du délégué au GIP e-bourgogne

Mme le Maire rappelle que chaque commune membre du GIP e-bourgogne est représentée dans le comité par un délégué titulaire (et doit nommer un suppléant).

Il est procédé à l'élection des délégués par le conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Le conseil municipal procède à l'élection du délégué titulaire.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : quinze

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : zéro

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : quinze

Majorité absolue : huit

A obtenu :

– Mme Sylvie GOULLIEUX-VOINCHET : quinze voix

Mme Sylvie GOULLIEUX-VOINCHET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

Le conseil municipal procède de la même façon à l'élection du délégué suppléant.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : quinze

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : zéro

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : quinze

Majorité absolue : huit

A obtenu :

– Mme Magali DESAILLY : quinze voix

Mme Magali DESAILLY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

La déléguée titulaire est : Mme Sylvie GOULLIEUX-VOINCHET

La déléguée suppléante est : Mme Magali DESAILLY

2014/23

Délégué au conseil d'école

Mme le Maire rappelle que la commune est représentée par un élu au sien du conseil de chaque école. Il est proposé d'élire un même délégué pour les 2 écoles (élémentaire et maternelle).

Madame Magali DESAILLY et Madame Nadège ROSE sont candidates.

Il est procédé à l'élection du délégué par le conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : quinze

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : zéro

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : quinze

Majorité absolue : huit

A obtenu :

– Mme Magali DESAILLY : douze voix

– Mme Nadège ROSE : trois voix

Mme Magali DESAILLY ayant obtenu la majorité absolue, est la représentante de la commune au sein du conseil d'école.

La séance est levée à 20h30

Fait et délibéré à RUFFEY les ECHIREY,
Le 7 avril 2014

Mme le Maire,
Nadine MUTIN